

**Concours sur titre pour l'admission  
en 4<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur  
Session 2022**

Les modalités ont été validées par le Conseil des études de l'INSA Strasbourg le 10 février 2022.  
Les modalités ont été approuvées par le Conseil d'Administration de l'INSA Strasbourg le 10 mars 2022.

Ce règlement s'applique à toutes les admissions en 4<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur de l'INSA Strasbourg, hormis les admissions régies par une convention de double-diplôme et hormis les admissions dans les cursus FIP (formation d'ingénieur en partenariat) et FISA (formation d'ingénieur sous statut d'apprenti).

**Art. 1 – Conditions de candidature**

Les candidats doivent, au plus tard lors de leur inscription administrative en cas d'admission, justifier de la validation de 240 crédits ECTS, capitalisés à hauteur de 60 crédits ECTS par année postbac, ou équivalent postbac pour des candidats internationaux cursus de formation à caractère scientifique dans le domaine de la spécialité demandée.

**Art. 2 – Nombre de places**

Le nombre maximal de places ouvertes au concours d'admission en 4<sup>ème</sup> année en cycle ingénieur est fixé par arrêté ministériel et voté par le Conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.

**Art. 3 – Procédure de candidature**

L'admission en 4<sup>ème</sup> année en cycle ingénieur de l'INSA Strasbourg est un examen des dossiers de candidature et, pour les candidats déclarés admissibles, d'un entretien avec une commission. Les informations sont accessibles sur le site internet de l'INSA Strasbourg.

**3.1. Les pièces du dossier de candidature :**

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

**3.1.1. Pour les candidats titulaires de diplômes français :**

Le dossier du candidat comporte :

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité, avec photographie.
- Une fiche de candidature complétée.
- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- Une copie des relevés de notes depuis le baccalauréat jusqu'à la Maîtrise/Master 1 ou équivalent.
- Une copie du diplôme de Maîtrise ou Master 1 ou équivalent validé ou un certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours amenant à un tel diplôme.
- Le programme détaillé des enseignements de Maîtrise/Master 1 ou équivalent.
- Pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française: un document prouvant la situation concernant la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- La fiche d'appréciation complétée et signée par le responsable de la dernière année de Maîtrise ou de Master 1.
- Le règlement des droits de candidature auprès de l'Agent Comptable de l'INSA Strasbourg. Les droits de candidature sont déterminés par arrêté ministériel.

### 3.1.2. Pour les candidats titulaires de diplômes étrangers :

Pour les candidats de nationalité extra-communautaire, une inscription préalable à la candidature sur le portail « Études en France » est nécessaire. Les informations relatives sont mises en ligne sur le site internet de l'INSA Strasbourg.

Le dossier du candidat comporte :

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité, avec photographie (pour les candidats étrangers résidant en France : une photocopie de la carte de séjour et du passeport et du visa
- Une fiche de candidature complétée.
- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- Le programme détaillé des études suivies dans l'enseignement supérieur le cas échéant, accompagnée d'une traduction légalisée en français.
- Une copie des relevés de notes, par année universitaire, le cas échéant, accompagnée d'une traduction légalisée en français.
- Une copie des diplômes, y compris celui du baccalauréat ou titre équivalent ; le cas échéant, accompagnée d'une traduction légalisée en français.
- Pour les diplômes universitaires, une attestation de réussite par année ; le cas échéant, accompagnée d'une traduction légalisée en français.
- Le cas échéant, un certificat de scolarité de l'année en cours ; le cas échéant, accompagnée d'une traduction légalisée en français.
- La fiche d'appréciation complétée et signée par le responsable de la dernière année du diplôme équivalent au niveau d'un diplôme français de Maîtrise ou de Master 1 ; le cas échéant, accompagnée d'une traduction légalisée en français.
- Un certificat attestant du niveau de langue française du candidat.
- Le règlement des droits de candidature auprès de l'Agent Comptable de l'INSA Strasbourg. Les droits de candidature sont déterminés par arrêté ministériel.

### 3.2 Date butoir de candidature

Les dossiers de candidature dûment complétés et signés devront être transmis par les étudiants candidats par courriel à [scolarite@insa-strasbourg.fr](mailto:scolarite@insa-strasbourg.fr) avant le 25 mars 2022 à 8h00 (heure locale de Strasbourg).

## **Art.4 – Epreuves du concours**

### 4.1 Les phases du concours

Le concours se déroule en deux phases :

- suite à l'examen des dossiers, le jury prononce l'admissibilité ou la non-admissibilité des candidats,
- les candidats déclarés admissibles seront convoqués à un entretien oral de 30mn avec une commission d'audition. En fonction des résultats de l'entretien, le jury déclarera les candidats admis ou non admis. Le jury prend la décision finale d'admission dans la limite des places offertes en 4<sup>ème</sup> année dans la spécialité demandée, conformément à l'arrêté ministériel de la session 2022.

#### 4.2 Le jury

Le jury est composé :

- du directeur de la formation de l'INSA Strasbourg ou de son représentant, président du jury ;
- du directeur de département architecture de l'INSA Strasbourg ou de son représentant ;
- du directeur du département génie civil et topographie de l'INSA Strasbourg ou de son représentant ;
- du directeur du département génie électrique et climatique de l'INSA Strasbourg ou de son représentant.
- du directeur du département mécanique de l'INSA Strasbourg ou de son représentant.

#### 4.3 Les commissions

Des commissions procèdent à l'évaluation des dossiers des candidats (phase d'admissibilité) et elles auditionnent les candidats déclarés admissibles par le jury (phase d'admission).

Chaque commission est composée du coordonnateur de la spécialité demandée par le candidat et d'un enseignant de ladite spécialité. Les membres de la commission sont nommés par le Directeur de l'INSA Strasbourg.

Ces commissions sont chargées d'évaluer la motivation et les capacités, tant sur le plan des connaissances que des compétences, des candidats à entreprendre les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années du cycle ingénieur dans la spécialité demandée par le candidat.

#### 4.4 La phase d'admissibilité : l'examen des dossiers de candidature

Les commissions prennent en compte, entre autres, les résultats académiques en lien avec la spécialité de candidature et le profil général du candidat.

A l'issue de cette phase, les commissions rendent des avis motivés auprès du jury.

Le jury détermine une liste de candidats déclarés admissibles. Les étudiants déclarés admissibles seront ensuite convoqués à un entretien par voie électronique.

#### 4.5. La phase d'admission : les entretiens

Lors de phase d'entretien, d'une durée de 30mn, les commissions prennent en compte, entre autres, les motivations du candidat, son projet de formation et sa capacité à s'exprimer en français.

A l'issue de cette phase du concours, les commissions rendent des avis motivés auprès du jury. Le jury détermine une liste de candidats admis pour la 4<sup>ème</sup> année de chaque cursus ingénieur.